

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE 2017-2018

<p><b>1. ASSIDUITÉ</b> J'assiste obligatoirement à tous mes cours. Je fais tous les travaux demandés et je les remets à temps.</p> <p>Après une absence ou à la demande d'un enseignant, je me présente aux périodes de récupération.</p> <p>Mes parents doivent motiver toute absence par un appel téléphonique au secrétariat de niveau, avant ou dans un délai de 24 heures.</p>	<p><i>Toute absence non motivée sera sanctionnée par la direction et l'enseignant en classe. La direction adjointe imposera 2 retenues a.m. (8h00) pour une absence non-motivée.</i></p> <p><i>Les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail aux élèves qui partent en voyage.</i></p> <p><i>Au retour d'une absence, l'élève devra se présenter <b>avant</b> le cours au secrétariat de son niveau afin de faire inscrire la mention « Motivé » dans son agenda.</i></p> <p><i>Un retard non motivé sera noté à la fiche de l'élève si le motif est fourni pendant les heures de classe.</i></p> <p><i>(Voir la procédure pour les retards et les absences dans l'agenda.)</i></p>
<p><b>2. PONCTUALITÉ</b> Au son de la cloche annonçant le début du cours, je dois être <u>assis</u> en classe et prêt à travailler, et ce, à chacun de mes cours.</p>	<p><i>Les retards sont sanctionnés selon la procédure.</i></p>
<p><b>3. AGENDA ET FOURNITURES SCOLAIRES</b> Je dois apporter avec moi l'agenda de l'école et ma carte d'identité, en faire un usage approprié et les conserver intacts (<b><u>agenda sans page déchirée ou arrachée</u></b>). Je les présente obligatoirement à tout adulte de l'école qui les demande.</p> <p>Pour chacun de mes cours, j'ai toujours le matériel scolaire nécessaire.</p> <p>Je n'utilise dans l'école aucun appareil électronique : cellulaire, iPhone, iPod Touch, console de jeu (PSP), cigarette électronique, etc., sauf aux endroits permis (hall, cantine, casiers et café étudiant).</p>	<p><i>Tout agenda modifié ou barbouillé devra être remplacé aux frais de l'élève, à la demande de la direction.</i></p> <p><i>Des conséquences peuvent être imposées aux élèves qui ne présentent pas leur carte ou agenda.</i></p> <p><i>Tout oubli de matériel sera sanctionné par l'enseignant (e).</i></p> <p><b><u>Les objets interdits seront confisqués par la direction pour au moins 10 jours.</u></b></p>

<p><b>4. TENUE VESTIMENTAIRE</b>  À l'école, je porte le chandail et la veste au logo de l'école en tout temps, sans rouler leurs manches ou les modifier.</p>	<p><i>Aucun chandail autre que celui de l'école n'est toléré, et ce, même s'il est porté en dessous du chandail de l'école.</i>  <i>Le pantalon de ville, le jeans (pas de legging, pas de short), le bermuda et la jupe de la longueur du bermuda accompagnent le chandail et doivent être portés à la taille au-dessus du genou. Le chandail doit superposer le vêtement du bas ou vice versa. Aucun couvre-chef ni aucun bandana ne sont permis.</i></p> <p><i>L'élève qui n'est pas vêtu selon les règles devra se changer. S'il doit retourner à la maison pour le faire, les parents devront motiver cette ou ces absences pour toute tenue des élèves appropriée dans un établissement scolaire.</i></p>
<p><b>5. PASSATION D'EXAMEN</b>  Lors de la passation d'un examen d'étape, je dois déposer mes appareils électroniques (téléphones, iPod Touch ou autres) dans le panier prévu à cet effet.</p>	<p><i>Un élève surpris en possession d'un appareil électronique (téléphone, iPod Touch ou autre) durant un examen verra son examen annulé et recevra la note 0.</i></p> <p><i>(Ce règlement est conforme aux règles établies par le MEES.)</i></p>
<p><b>6. RESPECT DES PERSONNES</b>  Je communique en français dans l'école.  J'utilise en tout temps un langage respectueux et non violent quand je m'adresse aux élèves et aux adultes, quelles que soient leurs fonctions à l'école.  Je ne pratique aucune forme d'intimidation ou de discrimination liée au sexe, à la religion, à l'origine ethnique ou à l'orientation sexuelle, comme le stipule la Charte des droits et libertés de la personne.</p>	<p><i>Toutes les formes de violence verbale et physique sont réprimées. La sanction est décidée selon la gravité de l'écart de conduite : réflexion, retrait du groupe, retenue, suspension, changement d'école, etc.</i></p> <p><i>Les travaux qui sont remis aux élèves durant leur suspension doivent être faits en entier.</i></p> <p><i>Pendant leur suspension, les élèves ne sont pas autorisés à se présenter à l'école ou sur le terrain de l'école, ni à participer à une activité de l'école.</i></p>
<p><b>7. RESPECT DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>  Je respecte le bâtiment, le mobilier, le matériel et l'environnement extérieur de l'école.</p> <p>La nourriture est permise seulement à la cantine et au café étudiant Les élèves ne sont pas autorisés à apporter de la nourriture en classe lors des périodes de récupération..</p>	<p><i>Tout acte qui viole cet article sera sanctionné. Les dommages devront être réparés ou leur réparation, payée.</i></p>

**8. CASIERS**

J'utilise obligatoirement le casier du vestiaire pour mes vêtements d'extérieur, mon sac à main et mon sac à dos.

J'utilise un casier sur l'étage pour mes livres. Je ne l'utilise que pour ranger du matériel scolaire.

Je ne partage **jamais** mes casiers et je les garde verrouillés en tout temps. Je dois utiliser le cadenas fourni par l'école pour verrouiller mon casier du vestiaire.

*Tout article non nécessaire ou interdit est confisqué et remis à l'élève ou aux parents au moment jugé opportun.*

*Tout changement de casier non autorisé est signalé à la direction de l'élève concerné par le changement.*

*Les vestiaires de la section bleue sont réservés aux élèves du 1<sup>er</sup> cycle; les vestiaires de la section verte, aux élèves du 2<sup>e</sup> cycle. Il est interdit de changer de section.*

*Le personnel de l'école n'est pas responsable des objets perdus et/ou volés.*

**9. DROGUE, ALCOOL ET JEUX**

Je ne consomme ni drogue ni alcool durant les heures de classe et je ne me présente pas à l'école sous l'influence de la drogue ou de l'alcool. Je ne pratique aucun jeu de hasard (dés, cartes, paris) à l'école ou sur le terrain de l'école.

Je ne fume jamais dans l'école ni sur le terrain de l'école (cigarettes électroniques comprises).

*Les sanctions, incluant le changement d'école, seront décidées selon la gravité de la faute. Le protocole d'intervention en toxicomanie pourra être appliqué.*

*L'élève pourrait recevoir une contravention de la municipalité ou de l'école.*

**10. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES**

Je respecte le code d'éthique et de conduite de l'école pendant les activités parascolaires, partout et en tout temps lors des sorties culturelles et scientifiques en lien avec les cours.

*Tous les privilèges liés à la participation aux activités parascolaires seront retirés à tout élève qui ne respecte pas les règles de comportement.*

**11. CANTINE**

Lorsque je suis à la cantine, je respecte les règlements qui s'y appliquent (voir l'annexe III).

*L'élève qui ne respecte pas les règlements de la cantine se verra refuser l'accès à ce service.*

**12. SYSTÈME D'ALARME**

J'active l'alarme-incendie uniquement en cas d'urgence.

*L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait amener le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, **l'élève et ses parents seront tenus responsables des frais** (amende) et des dommages entraînés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.*